

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Projet de marché complémentaire au marché de
 Maîtrise d'œuvre pour l'extention du réseau des transports
 en commun en site propre - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la 3^{ème} phase du tramway, le marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C et les études générales transversales et systèmes a été notifié le 22 septembre 2008 au groupement SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP / SIGNES pour un montant de 22 600 006 euros ht.

Ce marché a fait l'objet de 4 avenants successifs aussi le montant du marché est à ce jour de 26 849 473 € ht.

Il est proposé de confier au groupement SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP / SIGNESMOE, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre des extensions des lignes A, B et C, un marché complémentaire.

Éléments de programme confiés :

A ce titre, le groupement exécutera une mission complète sur les éléments de programme suivants :

- Création d'une nouvelle station «Cap Métiers» à Pessac sur l'extension de la ligne B, avenue de Canéjan

En effet, les prévisions de fréquentation qui ont permis de définir la desserte de la ligne initialement (élaboration du programme en avril 2007, notification du marché en septembre 2008) ne prenaient pas en compte le potentiel de densification de la zone ni la demande de service liée aux usagers de Cap Métiers et des bâtiments tertiaires à venir.

Le positionnement de chaque station conditionne la conception de la ligne dans son ensemble et doit à ce titre être confié à un prestataire unique : elle est un élément

nécessaire et indispensable à l'aboutissement et à la réussite des phases d'études (Etudes Préliminaires, mais surtout Avant Projet et Projet).

Coût de maîtrise d'œuvre estimé : 184 740 € h.t.

- Prise en compte du grand Stade de Bordeaux, à l'extrémité de la ligne C, avenue de la Jallère, à proximité du futur centre de maintenance tramway de la 3^{ème} phase

En mai 2010, le Comité exécutif de l'UEFA a choisi la France comme pays organisateur du Championnat d'Europe de football en 2016. 12 villes ont été sélectionnées, dont Bordeaux.

La ville de Bordeaux a lancé en décembre 2010 un partenariat public privé, dont le titulaire est le groupement Vinci / Fayat (contrat signé le 28/10/2011).

Son implantation est située entre le parc des expositions et le centre de maintenance de la Jallère (au niveau du terminus de la ligne C).

Les impacts du Grand stade sur l'infrastructure tramway ne consistent pas à créer un nouvel élément mais à adapter les infrastructures prévues suivantes :

- le doublement de la voie du tramway entre la station « quarante journaux » et l'entrée du centre de maintenance : le programme du marché de MOE prévoit une voie simple, permettant une desserte de la zone suffisante. Pour offrir un service adapté les soirs de matchs, une voie double doit être mise en place, permettant d'augmenter la fréquence des rames (l'exploitation en voie unique limite les possibilités de souplesse d'exploitation, les croisements des rames devant se faire en station) ;
- la construction d'une sous-station supplémentaire au niveau de la rocade en lien avec ce doublement ;
- la réalisation de façon définitive du franchissement de la rocade (Pont des Hôtels en voie double) avec une piste cyclable incorporée (amélioration de la desserte en mode doux liée au stade) ;
- le tracé sera modifié (position de la plateforme) ;
- la modification de l'emplacement du centre de maintenance : le centre de maintenance tel que prévu est situé trop à l'ouest et laisse une place insuffisante pour le stade. Celui-ci devra être déplacé, engendrant un allongement du linéaire de voie ferrée ainsi qu'un allongement de la desserte routière pour l'atteindre ;
- Les impacts sur les quais de station : les coupes et plans de la station « Parc des Expositions » devront être modifiés pour allonger les quais de stations pour permettre aux usagers, nombreux en cas de matchs, de prendre le tramway ;
- les modifications des équipements de remisage du centre de maintenance : un grand nombre de rames doivent être remisées au centre de maintenance pour être rapidement injectées dès la fin du match. Pour cela, les équipements du centre de maintenance doivent être adaptés ;
- le renforcement de la capacité de la station « Parc des expositions » par la création d'une 3^{ème} voie ferrée en dérivation et d'un quai associé avec ses équipements et élargissement des quais initialement prévus ;

- la réalisation d'un revêtement de la plateforme compatible avec les manifestations sportives du site ;
- la réalisation du renforcement électrique sur les lignes impactées par l'augmentation des fréquences de départs à 2 minutes 30 en sortie de stade après une étude de simulation électrique du réseau afin de confirmer son dimensionnement ;
- la réalisation des carrefours en courbe avec fondations rigides et revêtement béton coulé pour améliorer les conditions de maintenance propres aux voies en ballast, et garantir la disponibilité de l'infrastructure en toutes circonstances.

Coût de MOE estimé : 1 459 626 € h.t.

- Modification du parc relais dans le secteur Gare Alouette, avenue du Haut Lévêque à Pessac

La modification de l'implantation du parc relais de l'Alouette à Pessac trouve son origine dans les conclusions des études urbaines menées dans le cadre de l'opération «50.000 logements» début 2012 ; l'ancien site étant retenu pour sa situation plus favorable à la réalisation d'un programme de logements.

Coût de MOE estimé : 230 859 € h.t.

- Insertion d'une œuvre relevant de la commande artistique de la Cub sur l'Ouvrage d'Art franchissant les voies ferrées RFF à Bègles

Dans le cadre de la commande artistique engagée sur la 3^{ème} phase, l'œuvre de l'artiste Pascal Convert consiste à intégrer des plaques de verre sérigraphiées et éclairées dans un garde-corps de protection du pont tramway franchissant les voies RFF à Bègles le Dorat sur la ligne C. Le contrat de cet artiste a été approuvé lors du Conseil de juillet 2012 et le choix de son œuvre et de sa prestation n'était donc pas connu auparavant ; la mission initiale du maître d'œuvre ne concernant que la conception et le suivi de travaux d'un garde-corps métallique fonctionnel. Il convient donc de prendre en compte l'intégration de cette œuvre dans l'ouvrage conçu par le maître d'œuvre.

Une fois les matériaux et désign arrêtés par l'artiste, la conception et le suivi du montage tant au stade prototype qu'à la mise en œuvre de l'ensemble doivent faire l'objet d'études et de procédures d'exécution menées par le maître d'oeuvre.

Coût de MOE estimé : 28 757 € h.t.

Impact financier du projet de marché complémentaire

Le projet de marché complémentaire comporte une décomposition des prix comprenant les postes financiers relatifs aux prestations à réaliser.

Ces prestations relèvent de travaux qui ne figurent pas dans le périmètre d'intervention initial du maître d'œuvre mais elles se décomposent suivant les éléments de mission définis au marché. Leurs prix ont donc été établis sur la base des honoraires contractualisés et selon les éléments de mission considérés.

Le montant du marché complémentaire est de 1 903 982 € h.t (valeur 2008).

Pour ce qui est du calcul du montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux et de leur coût prévisionnel, il est sollicité de rattacher ce marché complémentaire au marché initial, augmenté de ses avenants.

La Commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2012 a décidé d'attribuer le marché complémentaire dont les éléments de programme et missions ont été définis ci-dessus au groupement SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP / SIGNES pour un montant de 1 903 982 euros ht. (cf rapport de présentation en pièce jointe).

Le financement de ces prestations est à imputer au budget principal, chapitre 23, Compte 23800002 – CRB KD00 - Programme TW30 – Exercices 2013 et suivants.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché complémentaire est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique - 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 144,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 décembre 2012,

VU le projet de marché complémentaire mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

VU le marché n°08 308 U,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de confier des prestations complémentaires au groupement de maîtrise d'œuvre ;

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet de marché complémentaire au marché n°08 308 U relatif à la Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun en site propre sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché complémentaire au marché n°08 308 U relatif à la Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun en site propre pour un montant de 1 903 982 euros ht

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, chapitre 23 - Compte 23800002 – CRB KD00 - Programme TW30 – Exercices 2013 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2013

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2013

M. GÉRARD CHAUSSET